

encore évitent de rester incomplètes. Dans l'ordre des travaux les plus élevés, des études les plus générales, cet inconvénient se fait encore sentir. Ainsi, vous avez entendu souvent — assertions du reste plus accréditées que sérieusement vérifiées, — vous avez entendu reprocher au médecin le penchant au matérialisme; au poète, à l'artiste, l'inaptitude aux affaires, et l'ignorance des réalités pratiques. Nous aussi nous avons nos maladies professionnelles, nous aussi nous trouvons des obstacles à vaincre pour préserver notre esprit des habitudes exclusives, et pour atteindre ce développement complet et harmonieux de nos facultés qui est le but de toute noble intelligence. Avant de chercher les moyens, de fortifier en nous les grands instincts de l'homme né pour la science et la beauté sans nuire aux qualités spéciales qu'exigent nos travaux, commençons par étudier le type général de l'avocat, et cette seconde nature que lui impose son genre de vie quand la sagesse ne l'a pas prémuni contre les périls qui l'attendent.

Ne soyez pas surpris si pour rendre ma peinture plus saisissante, j'exagère les principaux traits du tableau; il s'agit pour moi d'offrir à vos yeux l'idéal qu'il faut éviter, c'est une manière de vous montrer l'idéal qu'il faut suivre.

J'analyserai d'abord l'intelligence de l'avocat telle qu'elle est modifiée par rapport aux lois mêmes de la pensée, à la faculté de chercher et de connaître le vrai; j'examinerai en lui le penseur, dans les méthodes que suit sa raison, et dans les conditions où son enthousiasme s'inspire et s'exalte. L'idée et la forme, la vérité et la beauté étant étroitement unies; après avoir étudié chez l'avocat les caractères de la pensée, je dirai quelque chose de la forme qu'il lui donne, en un mot, de son style.

La science de l'avocat, la science du droit considérée